

MERCREDI 9 DÉCEMBRE 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Boileau qui s'est tenue à huis clos le 9^e jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt à 16h30, à la salle de la Bonne Entente située au 702, chemin de Boileau à Boileau formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Robert Meyer et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Wayne Conklin, conseiller #1
Marc Ballard, conseiller #2
Ronald Roberts, conseiller #4
Marc St-Aubin, conseiller #3
Jean-Marc Chevalier, conseiller #5
Barbara Mapp, conseillère #6

Assistent également à la séance, la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Cathy Viens.

SÉANCE À HUIS CLOS

Suite à l'état d'urgence sanitaire déclaré le 13 mars 2020 sur tout le territoire québécois relativement à la pandémie mondiale de la Covid-19 et suivant l'arrêté énoncé par la ministre de la Santé et des Services sociaux, les séances du conseil se tiendront à huis clos jusqu'à nouvel ordre. Les élus peuvent y participer par tout moyen de communication (téléphone ou vidéoconférence).

Considérant que suivant la rencontre de travail préalable, les élus municipaux sont en possession des projets de résolutions détaillés, nous procéderons uniquement à la lecture des titres des résolutions et du vote. Le procès-verbal fera état des délibérations du conseil.

Dans un souci de transparence, nous utiliserons les moyens technologiques à notre disposition pour rendre l'information accessible notamment via le site web de la Municipalité de Boileau.

1.0 OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président à 16h30.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

201209-01 Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Roberts

- 1.0 Constatation du Quorum et ouverture de la séance
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Adoption de la séance ordinaire du 11 novembre 2020
- 4.0 Avis de motion et règlements
 - 4.1 Avis de motion et projet de règlement concernant le règlement 20-128
- 5.0 Informations aux membres du conseil
 - 5.1 Rapport du comité du transport et de la voirie
 - 5.2 Rapport du comité de l'hygiène du milieu (ordures et recyclage)
 - 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme et environnement
 - 5.4 Rapport du comité des loisirs, culture et MADA
 - 5.5 Rapport du comité administratif et finance
 - 5.6 Rapport du comité de la sécurité publique et incendie
 - 5.7 Rapport du maire
- 6.0 Résolutions
 - 6.1 Demande de versement pour le programme d'aide à la voirie locale
 - 6.2 Contribution annuelle pour l'adhésion à Québec Municipal
 - 6.3 Contribution annuelle pour l'adhésion à la FQM
 - 6.4 Contribution annuelle pour l'adhésion à l'UMQ
 - 6.5 PG Solutions – Contrat d'entretien et soutien des applications 2021
 - 6.6 Renouvellement du contrat d'assurance municipal MMQ – Groupe Altima
 - 6.7 Dénivellement du stationnement de l'Église Ste-Valérie et sablage de la côte de l'église Unie de Brookdale
 - 6.8 Approbation de l'implantation et de l'exploitation d'un centre de transfert de matières résiduelles par l'entreprise Épursol, et ce, pour le compte de la municipalité
 - 6.9 Signataires autorisés pour la vente de terrains acquis en vente pour taxes
 - 6.10 Calendrier des séances ordinaires 2021
 - 6.11 Entériner l'achat d'un conteneur pour l'écocentre

- 6.12 Demande d'appui – Agrandissement de l'école primaire Saint-Cœur-de-Marie de Ripon et construction d'une nouvelle école primaire à Papineauville
- 6.13 Fonds Région et Ruralité (FRR) – Volet "Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale" (Volet 4) – intention de la municipalité de Boileau
- 6.14 Mandat à la firme Dufresne Hébert Comeau pour la perception
- 6.15 Officialisation d'une partie du chemin de la Rivière
- 6.16 Demande d'aide financière pour l'entretien des chemins à double vocation – Nouvelle demande
- 7.0 Finances
 - 7.1 Approbation des comptes fournisseurs
 - 7.2 Rapport des salaires nets
 - 7.3 Activités financières
- 8.0 Dépôt de documents
 - 8.1 Rapport de gestion contractuelle 2018
 - 8.2 Rapport de gestion contractuelle 2019
- 9.0 Période de questions
- 10.0 Varia
- 11.0 Levée de la séance

Que l'ordre du jour suivant soit adopté tel que déposé, avec dispense de lecture, et en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adopté à l'unanimité.

3.0 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 ADOPTION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2020

ATTENDU que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2020:

ATTENDU que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

201209-02 Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 11 novembre 2020 soit approuvé tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

4.0 AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

4.1 AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT 20-128

201209-03 Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller Wayne Conklin qu'à une séance ultérieure, un règlement portant le numéro 20-128 relatif à la gestion contractuelle abrogeant et remplaçant le règlement 18-111;

CONFORMÉMENT à l'article 445 du Code municipal, copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil;

CONFORMÉMENT à l'article 445 du CM, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté`

CONFORMÉMENT avec l'article 445 du CM, je demande dispense de la lecture du projet de règlement et j'avise que les membres du conseil en ont déjà reçu copie et que ce dernier est disponible au bureau municipal pour consultation.

Adopté à l'unanimité

5.0 INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL

- 5.1 Rapport du comité du transport et de la voirie a été déposé
- 5.2 Rapport du comité de l'hygiène du milieu (ordures et recyclage) a été déposé
- 5.3 Rapport du comité de l'urbanisme et environnement a été déposé
- 5.4 Rapport du comité des loisirs, culture et MADA a été déposé
- 5.5 Rapport du comité administratif et finance a été déposé
- 5.6 Rapport du comité de la sécurité publique et incendie a été déposé
- 5.7 Rapport du maire a été déposé

6.0 RÉSOLUTIONS

6.1 DEMANDE DE VERSEMENT POUR LE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PPA-CE)

ATTENDU qu'une aide financière maximale de 18 000.00\$ a été accordée à la municipalité de Boileau dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale, volet – projets particulier d'amélioration, circonscription électorale de Papineau; (dossier n° 0029799-1 - 80115 (07) – 2020-06-09-41)

ATTENDU que la municipalité de Boileau a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2020** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

201209-04 Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc St-Aubin

QUE le conseil de Boileau approuve les dépenses d'un montant de 18 000\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté à l'unanimité

6.2 COTISATION ANNUELLE 2021 À QUÉBEC MUNICIPAL

ATTENDU qu'une demande de cotisation à Québec Municipal pour l'année 2021 a été déposée au conseil municipal;

ATTENDU que la contribution annuelle 2021 est de 148.57\$, taxes en sus;

201209-05 Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin

QUE la municipalité de Boileau renouvelle son adhésion pour l'année 2021 avec QM au cout précité.

Adoptée à l'unanimité

6.3 COTISATION ANNUELLE 2021 À LA FQM

ATTENDU qu'une demande de cotisation à la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'année 2021 a été déposée au conseil municipal;

ATTENDU que la contribution annuelle 2021 est de 993.89\$, taxes en sus;

201209-06 Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Roberts

QUE la municipalité de Boileau renouvelle son adhésion pour l'année 2021 avec la FQM au cout précité.

Adoptée à l'unanimité

6.4 COTISATION ANNUELLE 2021 À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

ATTENDU qu'une demande de cotisation à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2021 a été déposée au conseil municipal;

ATTENDU que la contribution annuelle 2021 est de 100.00\$, taxes en sus;

201209-07 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ballard

QUE la municipalité de Boileau renouvelle son adhésion pour l'année 2021 avec UMQ au cout précité.

Adoptée à l'unanimité

6.5 PG SOLUTIONS – CONTRAT D'ENTRETIEN ET SOUTIEN DES APPLICATIONS 2021

ATTENDU que le contrat d'entretien et soutien des applications de PG Solutions arrive à échéance;

ATTENDU que la facturation est au montant de 7571.00\$ plus taxes;

201209-08 Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Chevalier

QUE le conseil de la municipalité de Boileau autorise le paiement pour janvier 2021, soit un montant de 7571.00\$ plus taxes ;

Adoptée à l'unanimité

6.6 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE MUNICIPAL MMQ – GROUPE ULTIMA INC.

ATTENDU que la Municipalité de Boileau est membre de la Mutuelle des municipalités du Québec;

ATTENDU que la Municipalité désire renouveler son contrat d'assurance municipale;

ATTENDU qu'une proposition est reçue d'une somme de 19 689.00 \$ pour l'année 2021, payable à Groupe Ultima inc.;

201209-09 Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Roberts

QUE le conseil accepte de renouveler l'assurance de la Mutuelle des municipalités du Québec auprès du Groupe Ultima inc. pour la Municipalité de Boileau, le tout pour somme de 19 689.00\$.

Adoptée à l'unanimité

6.7 DENEIGEMENT DU STATIONNEMENT DE L'ÉGLISE STE-VALERIE ET SABLAGE DE LA COTE DE L'ÉGLISE UNIE DE BROOKDALE

ATTENDU que le conseil juge opportun et nécessaire de faire déneiger le stationnement de l'Église Ste-Valérie de Boileau ainsi que les bords du chemin en face de l'Église pour permettre à plus de voitures de stationner lors de la célébration de la messe de Noël;

ATTENDU que, par la même occasion, le conseil juge opportun et nécessaire de faire sabler la côte du chemin Brookdale en face de l'Église Unie de Brookdale;

201209-10 Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin

QUE la directrice générale avise le département de la voirie de bien vouloir déneiger le stationnement de l'Église Ste-Valérie ainsi que les bords du chemin en face de l'Église ainsi que le sablage de la côte du chemin Brookdale en face de l'Église Unie de Brookdale le 24 décembre 2020;

Adoptée à l'unanimité

6.8 APPROBATION DE L'IMPLANTATION ET DE L'EXPLOITATION D'UN CENTRE DE TRANSFERT DE MATIÈRES RÉSIDUELLES PAR L'ENTREPRISE ÉPURSOL, ET CE, POUR LE COMPTE DE LA MUNICIPALITÉ DE BOILEAU

ATTENDU que la municipalité de Boileau a appuyé la réalisation d'une étude de faisabilité par l'entreprise Épursol pour l'aménagement d'un site de transfert de matières résiduelles sur le territoire de la MRC de Papineau;

ATTENDU qu'une étude de faisabilité pour l'implantation et l'exploitation d'un centre de transfert à Chénéville a été réalisée en juillet 2018 par la firme Chamard Stratégies Environnementales et que celle-ci démontre que le coût de transport pourrait être réduit pour certaines municipalités du secteur nord de la MRC (dont fait partie Boileau) si un tel centre de transfert était aménagé;

ATTENDU qu'il a été demandé à Épursol d'obtenir une autorisation ministérielle afin d'implanter et exploiter un centre de transfert de faible capacité pour le compte de la municipalité de Boileau tel qu'indiqué à l'article 139.1 du REIMR;

ATTENDU qu'Épursol accepte d'implanter et d'exploiter, à ses frais, ledit centre de transfert demandé par la municipalité et s'engage à obtenir une autorisation ministérielle en vertu de l'article 22 de la LQE;

ATTENDU qu'Épursol sera mandaté par la municipalité pour effectuer le transfert et le transport des matières résiduelles acheminées au centre de transfert, et ce, vers leur destination ultime déterminée par la municipalité;

ATTENDU que la tarification maximale transmise par Épursol pour le transfert des matières résiduelles ne dépassera pas 50.00\$/tonne;

ATTENDU que ce tarif unitaire sera en vigueur une fois le centre de transfert construit;

ATTENDU qu'un addenda à cette résolution sera émis afin de confirmer le prix unitaire final du transfert et du transport des matières résiduelles collectées par la municipalité de Boileau, et que celui-ci sera fixe pour 3 ans et réévalué aux ans;

ATTENDU qu'Épursol honorera ses engagements envers la municipalité de Boileau, concernant les services offerts et envers le MELCC, concernant la conformité environnementale du centre de transfert;

201209-11 Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Chevalier

QUE le Conseil approuve l'octroi du mandat à Épursol pour l'aménagement d'un centre de transfert pour les besoins de la municipalité, le transfert des matières résiduelles collectées sur le territoire et le transport de celles-ci vers leur destination ultime, selon les conditions énumérées.

Adopté à l'unanimité

6.9 SIGNATAIRES AUTORISÉS POUR LA VENTE DE TERRAINS ACQUIS EN VENTE POUR TAXES

ATTENDU que la municipalité de Boileau a acquis (2) terrains portant les matricules 0287-76-5297 et 0288-84-5948;

ATTENDU que la municipalité de Boileau a reçu une offre d'achat du propriétaire entourant ces deux (2) terrains;

ATTENDU que le conseil de Boileau a accepté l'offre d'achat en regard à ce terrain tel que reçu pour les deux (2) terrains;

201209-12 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc St-Aubin

QUE monsieur le maire suppléant, Jean-Marc Chevalier et madame la directrice générale, secrétaire-trésorière, Cathy Viens sont autorisés à signer tout document relié à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

6.10 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES 2021

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

201209-13 Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin

QUE les séances du conseil se tiennent à la salle du conseil municipal situé au 702, chemin de Boileau, Boileau, Québec;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021. Ces séances se tiendront le mercredi et débuteront à 19h00;

13 janvier 2021
10 février 2021
10 mars 2021
14 avril 2021
12 mai 2021
9 juin 2021

14 juillet 2021
11 août 2021
8 septembre 2021
6 octobre 2021
17 novembre 2021
8 décembre 2021

QU'en raison des mesures émises par la Direction nationale de la Santé publique dans le cadre de la pandémie COVID-19, les séances du conseil auront lieu aux dates précitées à huis clos et à 16h30 au lieu de 19h00;

QU'un avis sera publié lorsque les séances seront devant public;

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière conformément à la Loi qui régit la municipalité.

Adopté à l'unanimité

6.11 ENTÉRINER L'ACHAT D'UN CONTENEUR POUR L'ÉCOCENTRE

ATTENDU que le conseil veut mettre en place en écocentre au printemps 2021;

ATTENDU que deux (2) soumissions ont été déposées par les fournisseurs suivants pour l'achat d'un conteneur incluant la livraison :

Fournisseur	Prix (taxes en sus)
Conteneurs KJS Containers Inc.	6 990.00\$
ATS Container Services	5 825.00\$

201209-14 Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Chevalier

QUE la soumission de ATS Container Services Leclair soit retenue au prix précité.

Adopté à l'unanimité

6.12 DEMANDE D'APPUI – AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE PRIMAIRE SAINT-CŒUR-DE-MARIE DE RIPON ET CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE À PAPINEAUVILLE

CONSIDÉRANT que l'école Saint-Cœur-de-Marie de Ripon a toujours un besoin pressant d'agrandissement et que d'autres institutions scolaires sur le territoire de la MRC de Papineau ressentent également cette nécessité d'être remises en bon état, notamment l'école St-Pie-X de Papineauville;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, un grand nombre de gestes ont été posés et un grand nombre d'événements ont ainsi été conçus et tenus à travers toute la région afin de supporter les demandes d'agrandissement déposés par la Commission scolaire Cœur-des-Vallées (CSCV) le 30 octobre 2019 auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

CONSIDÉRANT que la demande d'agrandissement de l'école Saint-Cœur-de-Marie de Ripon, de même que les trois (3) autres dossiers ayant fait l'objet de la demande d'agrandissement déposée par la CSCV auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur n'ont malheureusement pas été retenus;

CONSIDÉRANT que lors de sa première rencontre officielle du 20 octobre dernier, le conseil d'administration du Centre de services scolaire au Cœur-des-Vallées (CSSCV), a adressé au ministère de l'Éducation, cinq (5) demandes d'ajout d'espace, dont celles-ci après indiquées, étant les seules sur le territoire de la MRC de Papineau, à savoir ;

- École Saint-Cœur-de-Marie de Ripon, pour l'agrandissement de quatre (4) classe et d'un gymnase;

- École St-Pie-X de Papineauville, pour la reconstruction d'une école de quatorze (14) classes sur les terrains de l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau;

201209-15 Il est proposé par madame la conseillère Barbara Mapp

QUE la municipalité de Boileau appuie le projet agrandissement de quatre (4) classes et d'un gymnase pour l'école Saint-Cœur-de-Marie de Ripon ainsi que le projet, pour l'école St-Pie-X de Papineauville, de reconstruction d'une école de quatorze (14) classes sur les terrains de l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau;

Adopté à l'unanimité

6.13 FONDS RÉGION ET RURALITÉ (FRR) – VOLET "SOUTIEN À LA VITALISATION ET À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE" (VOLET 4) – INTENTION DE LA MUNICIPALITÉ DE BOILEAU

ATTENDU que le volet 4 du Fonds Région et Ruralité (FRR) vise à soutenir des territoires affichant une plus faible vitalité économique et se décline en deux portions complémentaires;

ATTENDU que ce programme se divise en deux volets, dont celui faisant référence aux ententes de vitalisation avec des MRC. Toutes les MRC qui ne figurent pas dans le cinquième quintile, mais qui affichent un IVE inférieur à -5 ou qui comptent au moins trois localités Q5 selon l'IVE de 2016, sont aussi admissibles à une aide;

ATTENDU que selon l'indice de vitalisation économique de 2016, neuf municipalités locales du territoire de la MRC de Papineau se situent au cinquième quintile soit Boileau, Bowman, Duhamel, Lac-des-Plages, Montpellier, Namur, Notre-Dame-de-la-Paix, Saint-Émile-de-Suffolk et Val-des-Bois;

ATTENDU que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) versera à la MRC un montant de 301 670\$ par an pour une durée de cinq (5) ans par l'entremise du FRR volet 4 pour réaliser le plan d'action défini dans le cadre de l'entente de vitalisation conclue entre les parties concernées, ce qui représente un investissement total de 1 508 350 \$ sur le territoire;

ATTENDU que conformément à la procédure privilégiée par le MAMH, la MRC de Papineau ainsi que les municipalités locales concernées doivent adopter une résolution d'intention à l'égard de la conclusion d'une entente de vitalisation sur le territoire de la MRC afin d'amorcer le processus établi;

201209-16 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Ballard

QUE la Municipalité de Boileau désire par la présente signifier au MAMH son intention de conclure une entente de vitalisation dans le cadre du Fonds Région et Ruralité, volet 4 intitulé "Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale";

QUE conformément aux exigences du MAMH, la Municipalité de Boileau s'engage à participer aux rencontres du comité de vitalisation qui sera formé en collaboration avec la MRC de Papineau, les autres municipalités du territoire avec un IVE se situant dans le cinquième quintile (Q5) ainsi que les représentants de MAMH;

QU'à cet effet, la Municipalité de Boileau nomme monsieur Jean-Marc Chevalier, maire suppléant à titre de représentant de ladite municipalité au sein du comité de vitalisation;

QUE la Municipalité de Boileau nomme madame Cathy Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière à titre de substitut au sein du comité de vitalisation ;

ET QUE le Maire et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adopté à l'unanimité

6.14 MANDAT À LA FIRME DUFRESNE HÉBERT COMEAU POUR LA PERCEPTION

CONSIDÉRANT les efforts de perception effectués par le service de la trésorerie pour récupérer les sommes dues;

CONSIDÉRANT que le total des créances s'élève à 125 840.20\$ et se détaille comme suit :

Année 2020	Année 2019 et antérieures	Intérêt et pénalité au 15 décembre 2020	Total

Taxes municipales / droits de mutation et diverses	69 862.09\$	38 247.20\$	18 781.16\$	125 840.20\$
---	-------------	-------------	-------------	--------------

201209-17_ Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin

QUE le conseil demande à la directrice générale de transmettre un dernier avis de perception;

QUE le conseil mandate Me Rino Soucy, avocat de la firme Dufresne Hébert Comeau pour effectuer la perception des comptes de l'année 2020 et des années antérieures, pour tous les contribuables ayant une créance échue pour l'année 2020 supérieure à 200.00\$;

QUE les honoraires pour la perception de taxes municipales sont de 9% du montant perçus plus taxes.

Adopté à l'unanimité

6.15 OFFICIALISATION D'UNE PARTIE DU CHEMIN DE LA RIVIÈRE

Monsieur le conseiller Marc St-Aubin informe le conseil qu'il s'abstient de voter, car il a un lien direct de parenté avec citoyen

ATTENDU qu'une partie du chemin de la Rivière est inclus au lot 4 614 961;

ATTENDU que pour officialiser la partie du chemin de la rivière qui est inclus au lot 4 614 961, le propriétaire doit le céder à la municipalité;

ATTENDU que le propriétaire consent à céder gratuitement la partie du chemin inclus à l'immeuble conditionnelle à ce que la municipalité creuse un fossé côté ouest du chemin;

ATTENDU que la municipalité va défrayer les frais d'arpentage et de notaire;

201209-18 Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Chevalier

QUE le conseil municipal mandate Me Guylaine Gratton, notaire et/ou Me Audrey Paiement pour la rédaction des actes d'acquisition ainsi que tout autre document nécessaire au mandat;

QUE monsieur le maire suppléant, Jean-Marc Chevalier et madame la directrice générale, secrétaire-trésorière, Cathy Viens sont autorisés à signer tout document relié à ces dossiers.

Adopté à l'unanimité

6.16 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS À DOUBLE VOCATION – NOUVELLE DEMANDE

ATTENDU que la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU que les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de Boileau, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes du réseau municipal à compenser;

ATTENDU que la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensation portant sur une route n'ayant pas fait l'objet de demandes préalablement;

ATTENDU que l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année 2020 en cours.

Nom du ou des chemins sollicités	Longueurs à compenser (km)	Ressource transportée	Nombre de camions chargés par année
Chemin du Lac à la Croix	2.3 km	Bois et copeaux	346

Pour ces motifs,

201209-19 Il est proposé par monsieur le conseiller Marc St-Aubin

QUE la Municipalité de Boileau demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 2.3 km.

Adopté à l'unanimité

7.0 FINANCES

7.1 APPROBATION DES COMPTES FOURNISSEURS AU 30 NOVEMBRE 2020

ATTENDU que la directrice générale, secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil la liste des comptes fournisseurs du mois de novembre 2020 totalisant un montant de 69 134.54\$.

201209-20 Il est proposé par monsieur le conseiller Wayne Conklin

QUE le paiement des comptes à payer au montant de 69 134.54\$ est approuvé et que la secrétaire-trésorière est autorisée à débiter les affectations concernées.

Adopté à l'unanimité

7.2 RAPPORT DES SALAIRES NETS

201209-21 Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Roberts

QUE le conseil municipal de Boileau adopte le rapport des salaires nets du mois de novembre 2020 au montant de 19 545.98\$.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je soussignée certifie qu'il y a les crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées (points 6 et 7.1 et 7.2) ont été projetées par le Conseil, ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions de ce Conseil à cette séance.

Cathy Viens, directrice générale
Secrétaire-trésorière

7.3 ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Le rapport des activités financières a été déposé.

8.0 DÉPÔT DE DOCUMENTS

8.1 RAPPORT DE GESTION CONTRACTUELLE 2018

La directrice générale dépose au Conseil le rapport annuel de gestion contractuelle 2018.

8.1 RAPPORT DE GESTION CONTRACTUELLE 2019

La directrice générale dépose au Conseil le rapport annuel de gestion contractuelle 2019.

9.0 PÉRIODE DE L'ASSISTANCE

Aucun citoyen présent (séance à huis clos)

Aucune question reçue

10.0 VARIA

Aucun point aux varia

11.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

ATTENDU que tous les points à l'ordre du jour sont épuisés;

201209-22 Il est proposé par monsieur le conseiller Ronald Roberts

QUE la présente séance soit et est levée à 17h10

Adopté à l'unanimité

Robert Meyer
Maire

Cathy Viens
Directrice générale,
Secrétaire-trésorière

pour approbation